

Eaubonne, le 15 février 2010

Lettre recommandée avec AR
N°

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous notifions la décision prise par Cryolife d'arrêter la commercialisation de sa valve Stentless O'Brien en France en accord avec l'AFSSAPS.

Nous prenons actuellement les mesures nécessaires afin de retirer du marché, et ce dans les meilleures conditions, l'ensemble des dépôts. De ce fait, un représentant de la société GAMIDA vous assistera dans cette procédure.

En réponse à la décision décrite ci-dessus, l'AFSSAPS recommande de ne pas implanter cette bioprothèse.

Nous vous remercions de la confiance que vous avez portée à la valve Stentless O'Brien et nous regrettons sincèrement tous les désagréments que cette décision pourrait occasionner.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utiles.

Cordialement,

Bryan Brosseau
Responsable Assurance Qualité
CryoLife, Inc.